

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017 A 18h00 - VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

Absent excusé : M. Claude DEBOURCES.

Absents non excusés : Mme Régine BRUSA, M. Vincent FLEURY et M. Jean-Yves PIC.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Lorraine SCHULZ TAVERNE, Chargée du développement territorial et Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



**1) HABITAT : Examen de demandes de subvention pour rénovation de toiture/façades**

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme GUILLEMIN Raymond	22 Rue du Chateau 08250 AUTRY	PO	Toiture	12 059,85 €	9 171,25 €	1 375,69 €
M. Mme CHALONS Guy	10 Rue notre Dame 08400 BALLAY	PO	Toiture	15 880,10 €	10 000,00 €	1 500 €
<b>Montant subvention toiture</b>	Nombre de dossiers			27 939,95 €	19 171,25 €	2 875,69 €
	TOTAL			27 939,95 €	19 171,25 €	2 875,69 €

Montant total attribué en 2017 au titre de ce dispositif :

Toiture	32 216,57 €
Façade	6 552,90 €
Total	38 769,47 €

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire décident d'ATTRIBUER les subventions telles que présentées, à l'unanimité.

## 2) DECHETS MENAGERS

- Modification des règlements de service de collecte des Déchets Ménagers

Dans le cadre de sa délégation, il est proposé au Bureau de valider les modifications concernant le règlement de service de collecte des déchets ménagers.

La Commission Environnement, Eolien, Agriculture et Déchets Ménagers en date du 23/11/2017 a remis un avis favorable à ces modifications.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'ADOPTER la nouvelle version du règlement de service collecte des déchets ménagers et assimilés, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de CHARGER le Président de son application.

### Seulement deux modifications à ce règlement:

Dans la partie « facturation du service de collecte des déchets ménagers - Assujettissement à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères », le point suivant a été ajouté :

*Dans le cas d'usager ayant une résidence principale et une résidence secondaire sur le territoire, seule la résidence principale sera prise en compte pour le calcul de la redevance incitative, sauf si l'usager souhaite bénéficier du service sur sa résidence secondaire.*

Puis dans la partie « facturation du service de collecte des déchets ménagers - Modalités de calcul et de facturation de la redevance incitative », les modifications suivantes ont été faites :

#### Déménagement :

*En cas de changement de propriétaire ou de locataire un prorata temporis sera calculé ~~sur~~ mois (tout mois commencé est dû et uniquement : à la date de récupération du bac et uniquement*

- sur demande expresse adressée aux services de la 2c2a,
- demandes présentées avec l'ensemble des justificatifs exigibles, listés ci-après.

*Dans le cas contraire, le prorata ne pourra être calculé qu'à la date de réception des justificatifs sans rétroactivité. ~~ou à la date de changement (ou récupération) du bac.~~*

**Emménagement :**

*En cas de changement de propriétaire ou de locataire un prorata temporis sera calculé à la date d'arrivée.*

Après cette remarque, le Bureau APPROUVE les modifications du règlement de service de collecte de déchets ménagers, telles que présentées, à l'unanimité.

### 3) COMMUNICATION : Evolution de la charte graphique

Mme Lorraine SCHULZ TAVERNE rappelle le contexte de cette nouvelle charte graphique : La Commission Tourisme et Communication de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise avait, parallèlement au renouvellement des sites Internet, souhaité lancer une réflexion autour de la charte graphique de la collectivité.

Il était estimé que la communication autour du sigle 2C2A, si elle était bien identifiée par les habitants et élus, était un peu impersonnelle et ne permettait pas, à l'extérieur du territoire, de bien identifier la collectivité. Une réflexion autour du nom de la collectivité avait donc été initiée par la Commission. Celle-ci avait abouti à un souhait de garder la dénomination « Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise », mais avec une déclinaison plus territoriale du logo.

Un travail à ce sujet a donc été presté, ainsi que pour le Parc Argonne Découverte, à l'agence de communication « 101 » basée à Charleville Mézières. Plusieurs propositions ont été présentées ; La Commission Tourisme et Communication du 16/11/2017 a retenu 2 propositions qui sont les suivantes :



Le Bureau communautaire est donc invité à se positionner.

Lorraine SCHULZ TAVERNE indique que le logo se veut être le symbole du rassemblement (boucle). Le camaïeu de verts permet de représenter la pluralité du territoire.

La « boucle » du logo est le symbole de ce territoire et le camaïeu de vert est représentatif de tout le territoire.

Lorraine précise qu'il n'y aura pas de variation économique importante entre les deux versions.

Après ces remarques, les membres du Bureau opte pour le premier logo, avec 15 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

Mme Lorraine SCHULZ TAVERNE informe les élus que pour le Parc Argonne Découverte, la construction retenue n'est pas jugée satisfaisante. Il a été demandé au prestataire de retravailler sa proposition, notamment en :

- Modifiant la couleur de la patte pour arriver sur une nuance plus proche de la terre
- Contraster plus l'image de tronc moussu qui sert du remplissage des lettres, voire inverser la tendance entre patte et texte



Il est précisé que le loup reste tout de même le « produit » d'appel du Parc. M. Yann DUGARD souhaiterait qu'il soit inséré à ce logo plus de végétal.

D'autres propositions doivent être transmises. La commission tourisme sera en charge de valider les modifications apportées.

#### 4) ASSOCIATIONS: Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Vouziers Oxygène

Le dispositif de soutien aux associations permet d'attribuer un soutien financier limité en 1ère instruction à 15% du budget prévisionnel et plafonné à 1.500,00€. Un complément est possible lors de la dernière commission annuelle sur proposition de la commission. L'aide ne peut jamais excéder plus de 30% du budget prévisionnel du projet.

Au 30/11/2017, 8 870 € de subventions ponctuelles ont été attribuées auprès de 8 associations.

Mme Karine ODIENNE rappelle les budgets alloués aux associations pour les 3 dernières années :

RÉCAPITULATIF DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS			
	2015	2016	2017
Budget total du dispositif	68 000,00 €	80 000,00 €	90 000,00 €
Montant attribué Partenariats	56 645,00 €	68 645,00 €	78 337,17 €
Nb associations aidées	6	6	6
Montant attribué Soutien ponctuel	11 345,54 €	10 896,00 €	8 870,00 €
Nb associations aidées	13	7	8
Reliquat	9,47	459,00	2 792,83

Mme Karine ODIENNE précise que le lancement des 20 ans de l'intercommunalité est pressenti pour le 20/04 au Parc Argonne Découverte. Ceci reste à confirmer tout comme d'autres dates puisqu'elles sont liées à des rendez-vous programmés avec des associations.

M. le Président indique que les différentes animations sont bien équilibrées sur le territoire et que les compétences les plus importantes sont bien représentées.

M. Frédéric MATHIAS informe le Bureau que la traversée de l'Argonne par Romain SOTHYS sera renouvelée au mois de juin 2018 et qu'il serait pertinent d'associer cet évènement aux 20 ans de la 2C2A.

Suite à la question de M. Olivier GODART, la communication autour de ces évènements sera faite par le biais de la presse locale, du panneau lumineux de Vouziers au fur et à mesure des actions. De plus, une brochure va être distribuée aux habitants du territoire via la distribution du 2C2A Mag' courant avril.

M. Christophe MANCEAUX suggère qu'à chaque début de mois, les communes puissent recevoir le planning afin de communiquer via leur bulletin d'information par exemple.

M. Léo MAKSUD précise que les programmes doivent être fixés pour fin janvier 2018 maximum afin de pouvoir établir les prévisionnels des budgets.

M. Benoit SINGLIT souhaite savoir comment une association qui le souhaite peut venir « s'intégrer » aux évènements ou créer un évènement? Et jusqu'à quelle date? Il lui est répondu qu'il est préférable qu'aucun évènement ne soit intégré à la programmation avant la date de l'inauguration fixée au 20 avril 2018 (La date peut éventuellement changer). Les associations peuvent se rapprocher d'Oriane GUILLIN, en charge du dossier.

Plus aucune remarque n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 20h25.

Fait à Vouziers, le 18.01.18

Le Président,

Francis SIGNORET



Le dossier de l'association «Vouziers Oxygène» peut bénéficier d'une subvention complémentaire, représentant un montant de 250 €, conformément à la délibération du Bureau du 1<sup>er</sup> février 2017.

Pour mémoire, il s'agissait d'un projet d'organisation d'un trail au Parc Argonne Découverte, représentant un budget prévisionnel de 1 682 €.

La commission Sport, vie associative, Culture, saisie par mail en date du 21/11, a remis un avis défavorable du fait du montant excédentaire qu'a rapporté ce trail à l'association.

Les membres du Bureau DECIDENT de ne pas attribuer de subvention complémentaire à l'association VOUZIERES OXYGENE compte tenu du résultat positif de l'opération, à l'unanimité.

### 5) QUESTIONS DIVERSES : 20 ans de l'intercommunalité

Sujets généraux	Thématiques d'animation associées	Mois	Animations pressenties
Vivre en Argonne Ardennaise	Services et population	Avril/Mai	25/04/17 : animation gouter RAM à Buzancy (à confirmer) Lancement du nouveau logo et charte graphique via 2C2A MAG Journée de VALORISATION DU PAD du 28/04 au 06/05
Découvrir notre territoire	Patrimoine et nature	Mai	Conférence sur les oiseaux de la vallée de l'Aisne (Tourelles 03/05) Foire de Vouziers 10 au 13/05 + Balade architecturale et nature 11/05 Balades découverte Natura 2000 15 (Bairon) et 24/05/17 (Vallée de l'Aisne) Animation sur les pelouses de Manre par le CENCA (30/05) Journée du patrimoine (ouverture des églises des 95 communes ?) animation par ASPV 20 ou 27/05 Balade « orchidées » secteur Monthois 28 au 31/05
Préserver notre territoire	Habitat et écologie	Juin	Journée de l'agriculture (comice + marché) Journée de l'environnement ?? Animations ludiques avec les scolaires Visite du centre d'enfouissement de Sommauthe Visite centre tri Charleville 2 Ateliers sur le fonctionnement de la déchetterie de Vouziers (tout public sur inscription au secrétariat 2 jeudis matin)
Se divertir sur notre territoire	Culture, sport et loisirs	Juillet	Activités sportives à Bairon Opération Piscine (aquaciné) Trail secteur Grandpré Termes Animations avec artistes territoire à partir du 05/07
Se nourrir et consommer sur notre territoire	Agriculture et économie	Aout	Exposition bien se nourrir au PAD + valorisation d'un produit local au restaurant du PAD sur tout le mois Projection film agricole et présence producteurs aux Tourelles Lancement d'un annuaire des producteurs locaux sur notre site internet
Développer sur notre territoire	Entreprises et économie	Septembre	Forum entreprises : comment répondre à un marché public ? + Info sur subventions Habitat + Visite pépinières entreprises Colloque PLUI 19/09/17 Visite coulisses piscine Chouettes vergers : Retour sur l'opération + Relais de la victoire du 28/09 au 10/11/18